

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS TRANSITION en PAYS CŒUR D'HERAULT

Saint André de Sangonis, le 16 avril 2021

Préambule :

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser préférentiellement la réalisation de projets de transition portés par des habitants, collectifs citoyens et/ou d'associations, entreprises, collectivités... à court ou moyen terme, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Seront favorisés les projets partenariaux, collectifs et participatifs et qui répondent à plusieurs enjeux climat-énergie du territoire, aux objectifs fixés de façon collective dans le Plan Climat.

Le Pays Cœur d'Hérault a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en avril 2017, il a ainsi bénéficié du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie territoriaux. Le SYDEL a coordonné la mise en œuvre technique et le suivi financier du dispositif. Au travers de ces modalités le SYDEL a constitué un fonds d'amorçage pour la transition énergétique locale.

Il est donc proposé de mobiliser ce fond pour soutenir des projets citoyens sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, à hauteur d'une enveloppe globale de 150 000€. Les habitants du Pays Cœur d'Hérault pourront ainsi participer directement à la transformation de leur territoire, en s'appuyant sur leur créativité.

Dépôt des projets

Calendrier

Du 19 avril au 18 mai inclus 2021 : dépôt d'une idée avec un bref descriptif du projet proposé et du portage (formulaire en ligne sur le site du Pays Cœur d'Hérault, par mail ou par courrier) .

Une première sélection de ces idées reçues sera effectuée, afin de valider celles qui répondent aux objectifs du Plan Climat fixés collectivement (comité de sélection le 19 mai)

Du 24 mai au 21 juin 2021: les idées retenues pourront alors passer en phase de développement, et faire l'objet d'un descriptif plus détaillé (envoi d'un document permettant de développer l'idée techniquement, financièrement et humainement).

Le comité de sélection est saisi afin de prendre connaissance des projets détaillés proposés et se réuni afin de sélectionner les projets, courant juin (entre le 28/06 et le 9/07 /21).

La sélection définitive sera finalisée début septembre et validée en Comité syndicale du Pays Cœur d'Hérault .

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

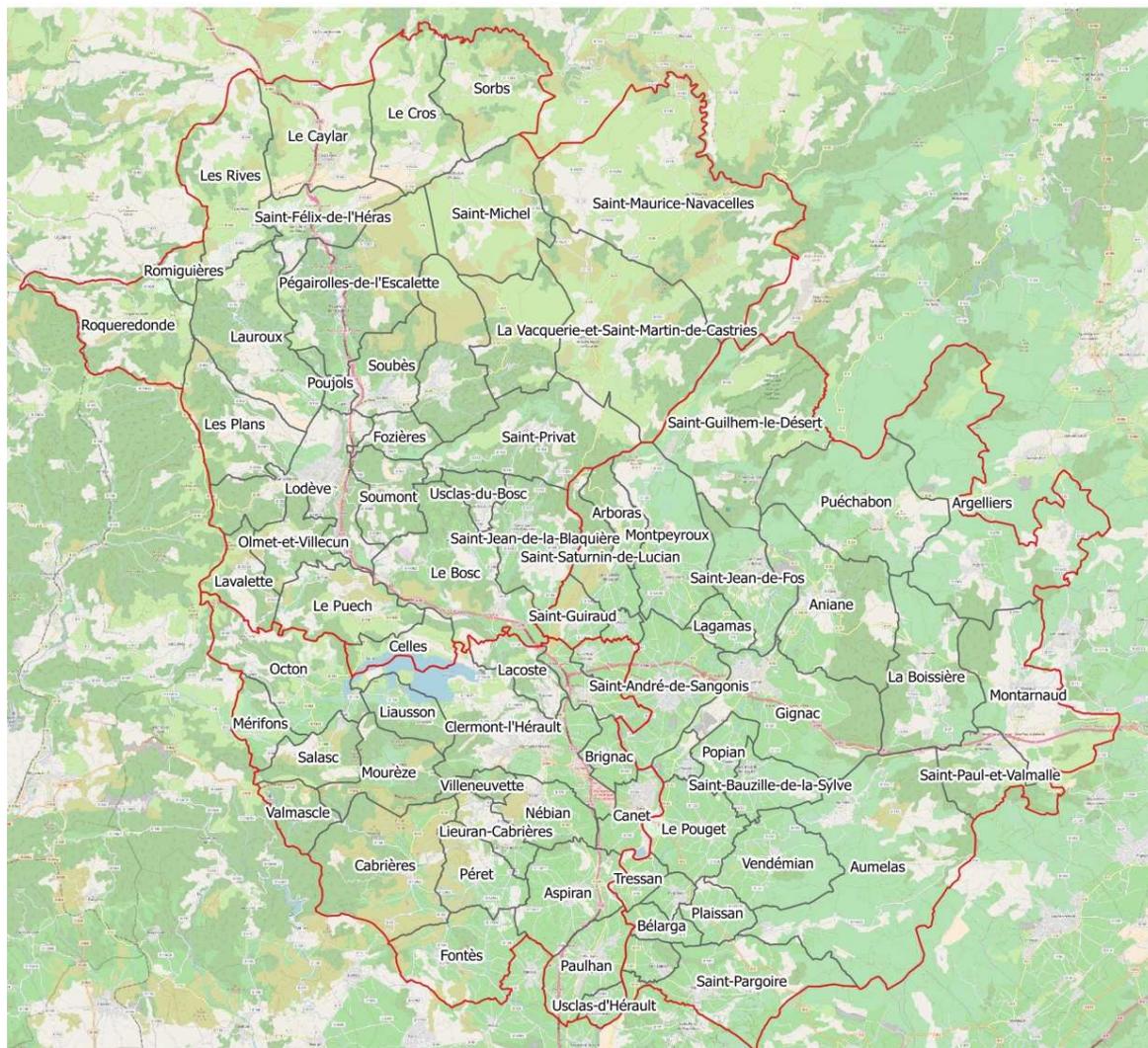
Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - conomie@coeur-herault.fr

Les porteurs de projets

Les projets peuvent être déposés par des associations, des collectifs de citoyens, des entreprises, des collectivités.

Les porteurs de projets doivent résider sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault (carte).



Les mineurs (à partir de 11 ans) peuvent déposer un projet s'ils font partie d'un collectif porteur et à condition qu'il y ait au moins une personne majeure, un représentant légal, dans le groupe.

Les justificatifs d'identité, bancaire et de domiciliation sont à joindre au dépôt de l'idée.

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - economie@coeur-herault.fr

Critères d'éligibilité et critères de sélection des projets

Le comité vérifiera dans un premier temps les points suivants :

- L'éligibilité du porteur de projet
- La localisation sur le périmètre du Pays Cœur d'Hérault
- Les membres du Comité de sélection ne présentent pas de projets
- Le projet doit contribuer soit :
 - o à l'atténuation du changement climatique : réduction des émissions de polluants, dont les gaz à effet de serre
 - o à l'adaptation du territoire au changement climatique, à la réduction de ses vulnérabilités et l'amélioration de sa résilience
- Et répondre à au moins deux axes du PCAET.

Les critères de sélection plus précis et notés sont :

- Les projets doivent avoir une portée partenariale, collective, un fonctionnement participatif, servir l'intérêt général
- Les projets déposés doivent répondre au **minimum à deux des objectifs stratégiques du PCAET, mais peuvent s'inscrire dans plusieurs des objectifs (et fiches-actions)**

RAPPEL DES AXES DU PCAET

- o AXE 1 Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportements individuels et collectifs
- o AXE 2 Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie
- o AXE 3 Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durable
- o AXE 4 Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables
- o AXE 5 Préserver nos ressources
- o AXE 6 Améliorer et diversifier les modes de déplacements

Il s'agit de détailler et expliquer en quoi et comment le projet contribue aux objectifs et aux actions du programme (voir la grille de sélection détaillée jointe).

L'intégration de la dimension intergénérationnelle constituera un bonus.

Le Comité de sélection aura une attention à la répartition géographique des projets, en fonction des propositions reçues.

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - economie@coeur-herault.fr

Les fonds dédiés aux projets

L'enveloppe globale du présent appel à projet est de 150 000€. L'objectif est d'aider autour d'une dizaine de projets.

La dotation portera préférentiellement sur de l'investissement. Le financement pourra aller jusqu'à 95% selon les projets et les dépenses présentées, et selon les financements publics ou privés obtenus par ailleurs ou en cours de demande.

Le comité de sélection

Il est animé et suivi par le SYDEL Pays Cœur d'Hérault.

Il est composé de :

- D'élus référents du PCAET en commune, 3 représentants
- D'élus du Comité syndical du Pays Cœur d'Hérault, 3 représentants
- De membres du Conseil de développement, 2 représentants
- De techniciens des collectivités du Pays Cœur d'Hérault, 3 représentants
- D'une personne au moins représentant nos partenaires extérieurs (ADEME, DDTM 34, Région, Département)

La sélection s'effectuera selon une grille de notation afin de départager les projets (voir grille ci-jointe).

Réalisation et suivi des projets

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention entre le Pays Cœur d'Hérault et le lauréat. Cette convention établira les modalités de mise en œuvre et de financement du projet, les dépenses financées, les justificatifs demandés pour le paiement, les engagements des parties.

Les porteurs de projet ont un délai d'un et demi maximum pour réaliser les dépenses des fonds à partir de la signature de la convention.

Les justificatifs de dépenses doivent être transmis au Pays Cœur d'Hérault au plus tard deux mois après la réalisation des dépenses. Les actions non terminées ne seront pas payées.

Les projets feront l'objet d'une valorisation, notamment par le témoignage du porteur de projet sur la plateforme PCAET du Pays Cœur d'Hérault (avec l'accord du porteur).

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - conomie@coeur-herault.fr

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PCAET, il sera déterminé avec l'équipe technique du pôle aménagement du territoire du PCH une liste d'indicateurs de suivi et de résultats des projets à renseigner annuellement s'il s'agit de projet inscrit dans la durée, ou à défaut à renseigner une fois l'action terminée. Il peut s'agir par exemple du nombre de participants à un événement organisé, le nombre de km effectués en voiture évités, etc.

Les lauréats s'engagent à participer à des réunions et animations organisés par le Pays Cœur d'Hérault, au moins pendant la durée de la convention.

Le présent règlement prend effet à compter du 16 avril 2021. après son vote en Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

Le pôle aménagement-environnement sera disponible pour répondre aux questions des porteurs de projets.

Pôle Aménagement – Environnement 04 99 91 46 36
Novel.id – Sydel du Pays cœur d'Hérault
1 rue du Moulin à Huile – Ecoparc Cœur d'Hérault- La Garrigue
34 725 Saint-André-de-Sangonis
morgan.pujol@coeur-herault.fr
fabienne.madonna@coeur-herault.fr

Pour répondre au présent appel à projets :

- *Formulaire de réponse sur Internet*

<https://framaforms.org/repondre-a-lappel-a-projets-citoyens-de-transition-en-pays-coeur-dherault-1618820875>

- *Formulaire papier (voir pages suivantes) à renvoyer par mail ou par courrier jusqu'au 16 mai inclus)*

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - economie@coeur-herault.fr

Formulaire de dépôt d'idées

Intitulé du projet

Localisation du projet

Descriptif du projet (en deux ou trois phrases)

Qui porte le projet ?

Adresse du porteur, de la structure porteuse (si l'idée est retenue, des justificatifs vous seront demandés) – courriel et numéro de téléphone

Budget prévisionnel / estimatif (investissement et fonctionnement) / montant estimatif demandé

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - conomie@coeur-herault.fr

Le projet contribue à

- à l'atténuation du changement climatique : réduction des émissions de polluants, dont les gaz à effet de serre
- à l'adaptation du territoire au changement climatique, à la réduction de ses vulnérabilités et l'amélioration de sa résilience

Correspondances du projet aux axes du PCAET

- ⇒ AXE 1 Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements de comportements individuels et collectifs
- ⇒ AXE 2 Développer une autonomie locale du territoire et relocaliser l'économie
- ⇒ AXE 3 Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsable et durable
- ⇒ AXE 4 Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables
- ⇒ AXE 5 Préserver nos ressources
- ⇒ AXE 6 Améliorer et diversifier les modes de déplacements

Brièvement, en quoi le projet répond-il au moins à deux axes du PCAET ?

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - conomie@coeur-herault.fr